



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



10186993

Déposé au Greffe du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS

15 DEC. 2010

Greffe greffier délégué
SM

B: NARBASSE

N° d'entreprise : 0421.341.670.

Dénomination(en entier) : **ABC LEROY**

Forme juridique : S.A.

Siège : avenue Jardin Ecole, 43 4820 DISON

Objet de l'acte : nomination administrateurs

PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 5/11/2010

En date du 5 novembre 2010, s'est tenue au siège social de la société, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

La séance s'est ouverte à 17h30 sous la présidence Monsieur Hubert Claessen.

Le Président nomme comme secrétaire : Madame Marie-Jeanne Meinke.

Vu le nombre restreint d'actionnaires, il est décidé de ne pas nommer de scrutateur.

L'assemblée se compose des actionnaires présents ou représentés dont les noms, prénoms, professions, demeures ou dénominations et siège sociaux pour les sociétés, ainsi que le nombre de titres dont chacun d'eux se déclare propriétaire, sont mentionnés en la liste de présence déposée sur le bureau.

Tous les actionnaires étant présents, il n'y a pas lieu de justifier de convocation.

Sont présents ou représentés à la présente assemblée, les actionnaires titulaires de 4000 actions sur les 4000 actions existantes. En conséquence, la présente assemblée est en droit de délibérer et de statuer valablement sur son ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant : - nomination d'administrateurs

Résolution - Nomination

Après avoir délibéré, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Sont nommés administrateurs :

- Madame Marie-France CLAESSEN.
- Monsieur Frédéric CLAESSEN

Leur mandat sera exercé à titre gratuit. Le mandat conféré a une durée de 6 ans, renouvelable, il prend cours à partir du 1er novembre 2010. Sans renouvellement, il prendra fin après l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Vote: La présente résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00. Il en est dressé procès-verbal le jour même. Celui-ci sera publié au Moniteur belge.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir signent.

Hubert Claessen - administrateur-délégué *DEPOSE EN LE GREFFE DU DC L'AG 5/11/2010*

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/12/2010 - Annexes du Moniteur belge